



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le vingt six juin, le conseil municipal s'est réuni, au centre communal Camille Claudel, 47 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 20 juin 2023.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Antoine FLECHET - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - M. Nicolas PINEL - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Barbara SCHUMAN

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Laura PFISTER
Mme Annabelle BRETTON donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ
M. Pierre-André JUVEN donne pouvoir à M. Nicolas KADA
M. Pierre MERIAUX donne pouvoir à Mme Christine GARNIER
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN
Mme Amel ZENATI donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO
Mme Laure MASSON donne pouvoir à Mme Barbara SCHUMAN

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Laura PFISTER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20230626_15 - Coopérations internationales et européennes - Axes politiques et stratégiques 2023-2028.

SEANCE DU 26 JUIN 2023

15-(31788). ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE: Coopérations internationales et européennes - Axes politiques et stratégiques 2023-2028.

Monsieur Emmanuel CARROZ et Madame Katia BACHER exposent,

Mesdames, Messieurs,

Fruit d'engagements militants et de politiques publiques volontaristes, la politique internationale et européenne de Grenoble se distingue par la diversité et la densité de ses propositions. Elle se traduit par le soutien qu'elle apporte aux initiatives associatives et par les relations partenariales qu'elle a établies avec d'autres collectivités territoriales à l'étranger, avec les représentations d'États et Institutions d'Europe et à l'International.

Grenoble s'attache à déployer une politique internationale tournée vers la transition écologique et basée sur les valeurs de paix et d'hospitalité. Elle soutient donc en priorité les projets qui s'inscrivent dans cette direction. Grenoble, Capitale Verte Européenne 2022, anime et participe au-delà de ses 19 coopérations et jumelages, un réseau international de villes en transition.

Riche des cultures du monde entier qui la composent, Grenoble est une ville mosaïque et créole. Favoriser les échanges internationaux contribue à l'ouverture de Grenoble au monde. Valoriser et faire se rencontrer toutes ces cultures contribue, dans une société qui cultive les fragmentations, les divisions, dans laquelle l'angoisse du choc climatique paralyse l'action et l'imaginaire, à faire grandir un « nous ».

En juin 2023, la Ville de Grenoble se dote d'un nouveau cadrage quinquennal pour son action internationale et européenne, faisant suite à la délibération adoptée en 2016 pour la période 2017-2022.

Grenoble, ville du monde (Sources : Cahier OBS'Y « Grenoble citoyenne du monde / l'internationalisation du territoire » <https://jindd.adobe.com/view/9a1a26f7-1e07-42bb-86c0-6d82ed8c68f6>)

Ville millénaire fondée à l'époque gallo-romaine, Grenoble bénéficie d'une situation géographique et d'un environnement naturel exceptionnel, dont le potentiel a attiré des populations venues des quatre coins du monde. Ses contraintes physiques et géographiques n'ont pas été un frein à l'échange avec l'extérieur, bien au contraire. Elles ont sans doute amplifié l'envie d'échanger avec celles et ceux qui vivent par-delà nos montagnes.

La vitalité des industries du papier et du ciment, l'invention de l'hydroélectricité, pousse au XIX^e la ville à accueillir des migrant.e.s venu.e.s du sud (Espagne, Grèce, Italie) ou de l'est (Arménie, Russie, Asie du sud-est).

Se développent dès 1961 les premiers grands échanges artistiques avec l'étranger, les premiers jumelages, notamment avec les territoires d'origine de cette immigration venue construire la ville nouvelle (Maghreb, Afrique sub-saharienne, sud de l'Europe...). En 1968, le monde découvre son environnement naturel, mais aussi la vitalité de son tissu associatif et culturel.

Devenu l'un des premiers pôles scientifiques et universitaires internationaux, fer de lance en matière de transitions et de politiques sociales, Grenoble a développé dès le début des

années 70 jusqu'à aujourd'hui une politique forte d'accueil et d'hospitalité, de manière inconditionnelle. Réfugiés politiques ou économiques (Chili, Argentine, Cambodge, Congo, Guinée, Vietnam...), d'universitaires, chercheurs et entreprises étrangères (États-Unis, Allemagne, Brésil, Australie...), en favorisant l'installation et la participation citoyenne sur des périodes plus ou moins longues.

La société civile, très active à Grenoble, a développé très tôt des prolongements de son action au-delà des frontières dauphinoises. Associations militantes, proches des mouvements indépendantistes de la deuxième moitié du XXème siècle, associations culturelles des diasporas, premières organisations non-gouvernementales spécialisées sur l'environnement ou la santé publique...ont souvent partagé leurs actions avec des structures grenobloises qui partageaient leur savoir-faire avec l'extérieur (planning familial, CHU...).

Aujourd'hui, plus de 350 associations sont impliquées dans des projets à l'international.

La culture a été également un formidable moteur d'ouverture : de nombreux artistes grenoblois ont tissé des liens durables avec les scènes internationales, profitant de la renommée de grands équipements (Musée de Grenoble, MC2...) mais également dans des secteurs plus ciblés (scène électronique, street-art...).

Au niveau économique, 7 des 10 entreprises les plus importantes sont étrangères (30 nationalités différentes, 42 000 employés sur 550 sites). Les plus importantes étant américaines, allemandes et anglaises.

L'Université Grenoble Alpes a très tôt ouvert leurs portes aux étudiant.e.s étrangèr.e.s (1 étudiant.e sur 5 aujourd'hui), et ont contribué à l'ouverture d'universités à l'étranger, de Bamako à Ho-Chi-Minh-Ville. Il est rare de trouver une université dans le monde qui n'a pas un partenariat avec un laboratoire ou une faculté grenobloise. Par ailleurs, plus de 40 masters spécialisés à l'international sont hébergés par le site grenoblois.

La récente année 2022 Grenoble Capitale Verte Européenne et l'accueil du Sommet mondial de la démocratie participative a installé encore un peu plus la place de Grenoble sur l'échiquier européen et mondial.

Le périmètre d'action

Aujourd'hui la Ville de Grenoble agit à l'international à travers de nombreux outils : de ses coopérations entre villes, à sa place dans les réseaux, à sa programmation internationale et européenne à Grenoble, qui permet de défendre ses valeurs et les droits humains, au service d'une paix durable et pour des transitions environnementales sociales et environnementales, ici et là-bas.

Les jumelages et coopérations décentralisées

Avec les villes jumelles de Corato, Essen, Stendal, Innsbruck, Catane, Halle, Rehovot, Phoenix, Chisinau, Oujda et Oxford : en contribuant aux dynamiques locales, en mettant en lien sociétés civiles jumelées au-delà des institutions.

Avec les coopérations décentralisées avec Kaunas, Tsukuba, Suzhou, Sfax, Béthléem, Constantine, Ouagadougou, Sevan : en mobilisant compétences internes et territoriales, en recherchant des mutualisations avec d'autres collectivités locales, en créant conventions (cadres et spécifiques) et gouvernances spécifiques (comités de pilotage, comités de suivi...), en recherchant des financements extérieurs et en développant des échanges mutuellement avantageux.

Les Réseaux

Grenoble est investie dans de très nombreux réseaux européens et internationaux, dont celui des Capitales Vertes européennes, et a développé son propre réseau de villes en transition. Ces réseaux sont de vrais espaces d'échanges de pratiques, voire de formations, permettent de développer des stratégies de plaidoyer et valoriser l'action du territoire en attirant des opportunités de financements ou de partenariats.

Elle monte ou rejoint des consortiums européens, en réponse à des appels à projet, sur des actions spécifiques pluriannuelles.

Animation du territoire sur l'Europe et l'international

La Ville de Grenoble investit son territoire avec sa Maison de l'international, équipement municipal, lieu de rencontre et de découverte, et ses labels Europe direct Isère Savoie, American corner, OFAJ.

Elle développe par ailleurs des projets événementiels à part entière, avec la biennale Divercities et les Saisons culturelles étrangères à Grenoble et Mois de l'Europe, souvent en lien avec les diasporas présentes à Grenoble.

Elle réalise enfin des projets d'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité internationale à destination de la Jeunesse, en matière scolaire ou périscolaire, et en s'appuyant sur son Pôle de solidarité internationale.

Partenariat avec les associations européennes et de solidarité internationale

La Ville de Grenoble soutient les associations internationales de son territoire, par des dispositifs de subventionnement de projets à Grenoble et à l'étranger, en priorité sur les territoires de coopération décentralisée, par l'attribution de locaux (permanents ou temporaires), par de l'accompagnement technique, de la formation, de la mise en lien, et via la plateforme Connexions internationales.

En cas d'urgence humanitaire, elle soutient des associations et ONG, et peut contribuer au FACECO du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Mobilités européennes et internationales

La Ville de Grenoble encourage la rencontre ici et là-bas, tout en appréhendant l'empreinte carbone liée à ces mobilités, avec des dispositifs spécifiques pour les artistes : avec la Convention avec l'Institut français ; pour les scolaires : avec des subventions et aides logistiques aux échanges scolaires ; pour les jeunes : avec le volontariat et les services civiques, et le fonds initiative jeunesse.

La relation avec les Etats étrangers, les institutions européennes et organisations internationales

En entretenant des liens étroits avec les Institutions européennes (Commission européenne, Parlement européen, Comité des régions), certaines Ambassades et Consulats, des grandes organisations internationales, et en assurant la coordination d'accueil de délégations sur le territoire, l'organisation de permanences consulaires à la Maison de l'international, le montage de projets communs.

Les grandes orientations de la politique internationale et européenne de la Ville de Grenoble 2023-2028

Le point de départ des orientations 2023-2028 est celui d'un monde en constante évolution. Depuis 2016, on constate notamment: une prise de conscience accrue sur les enjeux écologiques à l'échelle internationale, dont le dépassement de plusieurs limites planétaires, une place reconnue comme plus légitime des collectivités locales sur la scène internationale, une guerre en Europe et au Sahel, des guerres d'ampleur mais peu médiatisées en Afrique ou en Asie, encore plus de déplacé.e.s en lien avec les crises politiques, économiques, dont certaines dues au dérèglement climatique.

Ces crises favorisent les replis sur soi et la place inquiétante des idées d'extrême droite dans le paysage politique et médiatique national et international.

Pour conforter sa trajectoire de transitions sociale et écologique, et nourrir le changement d'échelle initié par l'année-événement Capitale Verte Européenne 2022, la Ville de Grenoble souhaite tracer une perspective aussi lucide qu'ambitieuse à l'échéance 2040 pour la coconstruction d'un futur collectif et désirable, socialement juste et environnementalement soutenable, à l'échelle locale comme internationale.

Axes prioritaires

Cela se traduit par 3 axes prioritaires en matière internationale et européenne, avec comme fil conducteur celui de la paix :

- celui d'amplifier les transitions environnementales et sociales, en développant des échanges d'expériences sur les transitions avec tous nos territoires partenaires : énergies, climat...mais également justice sociale ou santé environnementale, en programmant des temps forts à dimension internationale qui prolongent l'année Capitale Verte Européenne 2022, en portant une vraie réflexion sur l'empreinte environnementale des projets internationaux ;
- celui de promouvoir les droits humains, en luttant contre les discriminations et les préjugés, avec pour entrée principale les premières victimes des crises : en enrichissant le travail de toutes les mémoires communes, en programmant avec nos territoires partenaires des actions fortes sur la paix et les valeurs de la résistance, notamment en prévision de l'année 2024, en s'investissant dans des réseaux de plaidoyer, en portant sur le territoire des projets emblématiques promouvant la culture de paix et le faire ensemble ;
- celui de défendre et de porter l'hospitalité, avec le principe directeur de l'inconditionnalité : en l'ancrant dans le projet de la Maison de l'international, avec des actions de découverte de toutes les cultures du monde présentes à Grenoble, en investissant davantage les réseaux de collectivité en matière de solidarité.

Ces actions internationales portées ou soutenues par la Ville de Grenoble s'appuient sur la loi L. n° 2021-1031 du 4 août 2021, de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, qui modifie l'article L115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant l'action internationale des collectivités locales, et donc « dans le cadre des engagements internationaux de la France ».

Principes d'actions

1. Porter ces orientations dans le projet de la Maison de l'international

Adoption en juin 2023 du premier projet d'établissement de la Maison de l'international 2023-2028, posant un diagnostic sur son fonctionnement et son développement, et proposant un projet pluriannuel de mise en œuvre de ces nouvelles orientations. Sont aussi proposés un règlement intérieur et une nouvelle convention-type pour les partenaires de la Maison de l'international.

2. Renouveler les conventions de coopération décentralisée

La Ville de Grenoble ne souhaite pas créer de nouveaux jumelages : elle privilégiera l'existant, et développera de nouvelles relations en utilisant davantage l'outil du Réseau des villes en transition, pour préparer à terme de nouvelles coopérations décentralisées. Dans les nouvelles conventions de coopération décentralisée, seront intégrées les 3 grandes orientations en les posant comme un cadre de collaboration préalable. La Ville ne continuera plus seule les projets hors champs des politiques publiques menées par la Ville de Grenoble.

3. Poser un nouveau cadre avec les associations

La Ville de Grenoble ne propose pas d'évolution aux critères existants mais une priorisation au subventionnement par projets, et des conventionnements annuels d'objectifs pour les associations les plus importantes, intégrant les nouvelles orientations. Une valorisation plus importante des aides en nature sera effectuée systématiquement, au-delà des locaux attribués le cas échéant.

4. Renforcer les dispositifs d'aides d'urgence

Il est proposé l'augmentation de l'enveloppe annuelle pour les aides d'urgence humanitaire de 8 000 € à 20 000 €, par an. Lorsqu'un lien fort existe avec notre territoire : ces aides soutiendront aussi l'accueil de déplacé.e.s, renforceront les liens de solidarité pré-existants, et seront versées en priorité dans les dispositifs ad hoc (comme le FACECO du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères) et les associations grenobloises investies.

5. Développer le Réseau des villes en transition et investir les réseaux les plus pertinents pour Grenoble

Suite à un premier diagnostic réalisé en 2023 sur les réseaux dans lesquels Grenoble est investie, la Ville pose une orientation stratégique sur des réseaux ciblés pour leur capacité à nourrir et valoriser les initiatives du territoire, notamment dans les 3 orientations stratégiques de la présente délibération-cadre. En parallèle à cette mobilisation, la Ville continuera de développer son réseau des Villes en transition. En 2015, la municipalité a initié le mouvement Réseau des Villes en Transition, dans la continuité du mouvement de Rob Hopkins. C'est un réseau apprenant porté par des collectivités locales qui coopèrent et explorent des formes de réponses dans le but d'accompagner et de réussir les transitions locales. Il consiste en un échange de bonnes pratiques et de compétences entre collectivités autour des grands volets des transitions : économiques, environnementales, sociales, démocratiques et numériques. Près de 50 collectivités locales participent et échangent au sein de ce réseau. Son point d'orgue est la Biennale des Villes en Transition.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Emancipations du mardi 13 juin 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les axes politiques et stratégiques 2023-2028 des coopérations internationales et européennes de la ville de Grenoble.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Emmanuel CARROZ

Affichée le : 29 juin 2023